

RAPPORTEUR : Monsieur Alain GUIMARD

OBJET : Attribution d'une subvention relative à l'organisation du Forum "Emploi " du 27 septembre 2012

Mesdames, Messieurs,

Le Département de la Vienne organise le Forum Emploi en collaboration avec Grand Poitiers et la Communauté d'Agglomération du Pays Châtelleraudais. Cet événement se déroulera le jeudi 27 septembre 2012 au parc des expositions de Poitiers. Le budget prévisionnel de la manifestation est de 125 000 € TTC.

Les recettes prévisionnelles sont :

| | |
|---------------------------|-----------------|
| <i>Conseil Général</i> | <i>60 000 €</i> |
| <i>CAPC</i> | <i>15 000 €</i> |
| <i>Grand Poitiers</i> | <i>40 000 €</i> |
| <i>Location de stands</i> | <i>10 000 €</i> |

Le Forum Emploi vise plusieurs objectifs :

- faciliter la rencontre des demandeurs d'emploi et des entreprises qui recrutent, ou projettent de le faire,*
- proposer des conseils aux demandeurs d'emploi pour préparer leurs candidatures et leurs entretiens,*
- présenter les métiers en tension (offre supérieure à la demande) aux visiteurs,*

** * * * **

VU l'article 3 alinéa I.1.2 des statuts de la communauté d'agglomération, relatif à la compétence actions de développement économique d'intérêt communautaire,

VU la délibération n° 2 du conseil communautaire du 1er février 2010, déléguant une partie des attributions du conseil au bureau,

CONSIDERANT l'importance de soutenir des évènements qui permettent de favoriser les rencontres entre entreprises et demandeurs d'emploi,

Le bureau de la communauté d'agglomération, ayant délibéré, décide :

- d'attribuer une subvention de 15 000 € au Conseil Général de la Vienne pour l'organisation du Forum Emploi à Poitiers le 27 septembre 2012. Toutefois, dans le cas où tout ou partie de l'opération ne serait pas réalisée, ou si le montant des dépenses était inférieur à 125 000 €, la subvention fera l'objet d'un réajustement conformément à l'article 4 de la convention ci-jointe,

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU PAYS CHATELLERAUDAIS

Délibération du bureau prise par délégation

du 10 septembre 2012

n ° 9

page 2/2

- de mettre à disposition du Département le réseau des panneaux d'affichage sur les communes de l'agglomération,
- de participer à la commercialisation des stands du forum avec le Département et Grand Poitiers,
- d'autoriser le Président, ou son représentant, à signer la convention de partenariat ci-jointe.

La dépense sera imputée à la ligne budgétaire 90.10.65733.4300

UNANIMITE

Certifiée exécutoire

Par le président de la communauté d'agglomération

Transmis à la sous préfecture, le 14/09/12 , n° 6115

Publié au siège de la CAPC, le 14/09/12

Pour ampliation,

Pour le président et par délégation,

La responsable du service juridique

Emmanuelle ADAM